

**Commission économique pour l'Europe**

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

**Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation****Vingt-septième session**

Genève, 28 (après-midi)-30 novembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Conférence internationale sur le thème « Les normes au service
de la réalisation des objectifs de développement durable »****Intégration des questions de genre dans les normes
et les règlements techniques****Document présenté par le secrétariat***Mandat*

À la vingt-sixième session du Groupe de travail, les États membres ont donné pour mandat au Bureau et au secrétariat d'engager des consultations sur l'élaboration d'une feuille de route et d'une recommandation tendant à prendre en compte les questions de genre dans les normes et les politiques de réglementation aux niveaux national et international.

Résumé

De vastes consultations avec les États Membres de l'ONU dans la région de la CEE et au-delà, ainsi qu'avec des organismes de normalisation, la société civile et d'autres organismes des Nations Unies ont donné lieu à un consensus sur le fait que les normes constituaient un puissant mécanisme à l'appui de l'autonomisation des femmes et de leur participation aux activités économiques et à la gouvernance économique. Cependant, l'on ne savait pas très bien comment procéder pour déceler et corriger les éventuels préjugés sexistes à la fois dans les normes en tant que documents et, plus généralement, dans les activités de normalisation et les activités liées aux normes. En outre, la participation des femmes aux activités de normalisation restait très faible.

Décision proposée

Les États membres renouvellent leur mandat au secrétariat et au Bureau afin qu'ils avancent dans la mise en œuvre du plan d'action figurant à la section 4 du présent document et rendent compte des progrès accomplis à la prochaine session du Groupe de travail.



1. Introduction

1. Conformément au mandat qui lui avait été donné lors de la précédente session du Groupe de travail, le secrétariat a pris contact avec les États membres et les organismes de normalisation, tant dans la région de la CEE qu'à l'échelle mondiale, afin de recenser les parties prenantes intéressées.

2. Le secrétariat a ensuite organisé une réunion physique des parties intéressées le 4 avril, et 5 séminaires en ligne les 4 mai, 10 mai, 12 juin, 13 juillet et 15 septembre.

2. Procès-verbal de la réunion du 4 avril

3. Ont participé à la réunion des représentants des organisations suivantes : Association des États Généraux des Étudiants de l'Europe, Centre du commerce international (CCI), Champions internationaux de l'égalité des sexes & Women@theTable, Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission électrotechnique internationale (CEI), DRR Dynamics, EDGE Certified Foundation, Institut de normalisation de Moldova, Institut britannique des normes, Institut suédois de normalisation, ISO/TC68/SC 4 traitant des services financiers, Mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Mission permanente de la Suède auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, ONUSIDA, Organisation internationale de normalisation, Organisation météorologique mondiale (OMM), Programme Genre et Action Antimines, UNICEF, Union internationale des télécommunications (UIT) et WorkSafe New Zealand.

4. Ces représentants, qui possédaient un large éventail de compétences, composaient un groupe diversifié de parties prenantes. En se présentant et en présentant leur organisation, ils ont fait les remarques suivantes :

- Les organismes de normalisation souhaitaient vivement renforcer le rôle des femmes dans le processus d'élaboration des normes ;
- Les organismes de réglementation et d'autres utilisateurs de normes devaient disposer de normes de qualité qui pouvaient être appliquées en toute confiance pour élaborer les politiques ;
- Des représentantes d'associations féminines, comprenant notamment des femmes vulnérables, ont fait valoir qu'il fallait élaborer des normes ayant un impact positif sur la vie des femmes.

5. La réunion, qui était accueillie par le programme « She Trades » du Centre du commerce international, était animée par la Conseillère principale pour l'intégration des questions de genre du Bureau du PNUD à New York. La liste des participants et les communications sont consultables en ligne à l'adresse <https://www.unece.org/index.php?id=45465>.

6. Les représentants de la CEE, du PNUD et du Centre du commerce international ont fait de brèves remarques liminaires. L'animatrice a fait observer que l'égalité des sexes était un objectif et l'intégration des questions de genre une stratégie. Elle a précisé que le groupe pourrait travailler sur deux priorités différentes : il pourrait se concentrer soit sur les normes non sexistes, soit sur l'intégration des questions de genre dans toutes les normes et dans tout le processus d'élaboration de normes. Dans le cadre de cette deuxième priorité, le groupe pourrait également choisir d'axer son attention sur les organismes de normalisation et sur la manière dont ceux-ci intégraient les questions de genre en interne, ou sur les différentes étapes de l'élaboration des normes.

7. L'animatrice a expliqué qu'en choisissant les organisations comme point de départ possible, les interventions étaient plus durables et globales, mais exigeaient des investissements à long terme. Elle a exposé la théorie du changement concernant l'intégration des questions de genre au sein des organisations, qui était appliquée par le Programme de certification en matière d'égalité des sexes du PNUD, et qui montrait comment les synergies entre les systèmes de gestion, les capacités, les partenariats, les

connaissances et un environnement porteur permettaient vraiment d'obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes, à savoir dans le cas présent des normes non sexistes.

8. L'animatrice du PNUD a suggéré plusieurs points de départ possibles pour l'intégration des questions de genre dans les normes. Ceux-ci sont exposés en détail dans l'encadré 1 ci-dessous :

Encadré 1

Points de départ possibles pour l'intégration des questions de genre dans le processus d'élaboration des normes

Avant l'élaboration de la norme

- Sélectionner des thèmes en tenant compte des questions de genre
- Analyser les incidences possibles des normes en matière d'égalité des sexes
- Désigner une représentante des femmes dans le comité d'élaboration des normes
- Concevoir le processus de consultation en tenant compte des questions de genre

Lors de l'élaboration de la norme

- Utiliser les résultats de l'analyse comparative entre les sexes pour éclairer le projet de norme
- Mobiliser les organisations féminines ou des experts des questions de genre lors de l'élaboration des normes et des consultations
- Mettre l'accent sur les questions de genre dans les discussions avec les parties prenantes

Dans la norme (à savoir le document proprement dit)

- Prendre en compte les solutions envisagées pour traiter les différences entre les sexes et éliminer les préjugés sexistes

Dans l'application de la norme

- Mener des activités éducatives tenant compte des questions de genre
- Mesurer l'impact des normes sur les femmes et les hommes
- Veiller à ce que les processus d'évaluation de la conformité tiennent compte des questions de genre

9. Les participants ont débattu du point de savoir si la question du genre pouvait être prise en compte dans le cadre de la diversité. L'un des participants a déclaré que son organisation appliquait une politique visant à garantir qu'une norme soit universellement pertinente, par exemple une norme englobant toutes les conditions climatiques, et soit accessible à tous, y compris aux personnes handicapées. De son point de vue, cette politique pouvait aussi prendre en compte les femmes comme un des aspects de la diversité. D'autres participants ont exprimé les idées suivantes :

- L'égalité des sexes était le seul aspect de la diversité qui était accessible d'un point de vue analytique dans tous les pays ;
- Les femmes représentaient la moitié de la population, alors que les groupes défavorisés étaient minoritaires ;
- Les besoins des femmes étaient différents en ce sens qu'ils évoluaient au cours de la vie – par exemple en raison de leur rôle dans la procréation ;
- Il n'était pas nécessaire de prouver ou même d'expliquer qu'une participation accrue des femmes aux processus normatifs donnait lieu à des normes plus efficaces, car il s'agissait d'un objectif valable du point de vue social qui contribuait à l'autonomisation des femmes et l'on disposait de suffisamment de preuves, provenant d'une grande diversité de sources, de la valeur ajoutée et des impacts

positifs qu’offrait un groupe de participants diversifié respectant l’équilibre entre les sexes ;

- Étant donné que les privilèges n’étaient jamais perçus par ceux qui en jouissaient, les femmes valoriseraient le processus de normalisation en décelant des éléments que les hommes ne voyaient peut-être pas.

10. D’autres questions ont été soulevées au cours de la discussion :

- La très faible participation des femmes à l’élaboration des normes était incontestable. Il existait peu de données sur la participation des femmes aux travaux de normalisation. Par exemple, il ressortait d’une enquête de l’Institut britannique des normes que les femmes représentaient environ 11 % des 11 000 experts qui participaient à titre volontaire aux activités de l’Institut ;
- Tous les participants ont considéré qu’une participation accrue des femmes présenterait un grand intérêt car elle permettrait d’établir des normes de meilleure qualité, encore que les participants n’aient pas tous convenu que les normes proprement dites (du fait de leur contenu ou leur mise en œuvre) étaient à l’heure actuelle nécessairement sexistes ;
- Certaines données montraient que la participation des femmes améliorait la qualité des normes, par exemple les normes de déminage humanitaire. Toutefois, le groupe a généralement admis qu’une plus grande participation des femmes améliorerait non seulement les aspects techniques de la normalisation, mais aussi les aspects « indirects » en raison de l’accumulation de données provenant d’autres contextes ;
- Certaines normes pouvaient déjà, du moins en partie, tenir compte des questions de genre. Par exemple, la CEI prenait en considération les différents effets du courant électrique dans le corps des hommes et des femmes, et les tests différenciés selon le sexe pour certains équipements étaient désormais plus répandus.

11. Le groupe voulait induire un changement qui serait systématique (institutionnalisé) et non accessoire ou « symbolique ». On pourrait par exemple envisager d’adopter une politique en faveur de l’égalité des sexes dans les organismes de normalisation en tant que lieux de travail, ce que certaines des organisations représentées à la réunion avaient déjà fait.

12. Les participants ont estimé que l’instauration de la parité dans certains comités d’élaboration de normes était un objectif lointain en raison du groupe très limité de femmes disponibles dû au faible nombre de femmes dans le domaine des sciences, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques et dans certains autres secteurs.

13. Un participant a dit qu’une solution possible à ce problème serait de faire participer un spécialiste des questions de genre aux travaux des comités, au même titre, par exemple, que le représentant des consommateurs. Dans son pays, le « représentant des consommateurs » n’avait pas nécessairement besoin d’être un expert technique de la question traitée par le comité si aucun expert n’était disponible. Un autre participant a pour sa part indiqué que des ONG de femmes pourraient être invitées à participer aux travaux des comités, même si elles n’avaient pas les compétences voulues en la matière.

14. D’autres participants ont estimé que tous les membres d’un comité technique pourraient être tenus de suivre un cours sur l’égalité des sexes. Ils ont mentionné l’existence de cours en ligne pertinents, dispensés par exemple par ONU-Femmes.

15. À l’aide du cadre analytique qui avait été présenté précédemment, les participants ont pris part à un travail de groupe pratique sur une norme relative à l’équipement de protection. Cet équipement, mal adapté à la morphologie des femmes, risquait d’exposer celles-ci à des dangers, de rendre leur tâche moins efficace ou de les décourager de l’utiliser. Cela pouvait nuire à la participation des femmes à l’activité économique : elles pourraient hésiter à accepter un emploi, elles pourraient être licenciées ou ne pas avoir de promotion, ou l’employeur, connaissant les limites de cet équipement, pourrait hésiter à les embaucher. L’équipement de protection devait tenir compte non seulement de la morphologie des femmes, mais aussi de considérations culturelles et psychologiques, ainsi que des travaux de recherche pertinents sur les différents effets de l’exposition à des substances toxiques sur les hommes par opposition aux femmes. En outre, le processus

d'élaboration de normes devait être inclusif, et comprendre non seulement les femmes mais aussi, par exemple, des représentants des fabricants de vêtements. En général, l'adoption d'une norme relevait du processus décisionnel des entreprises ou d'une décision d'ordre sociétal si la norme était obligatoire. Dans certains cas, des modèles concluants pouvaient jouer un rôle à cet égard et encourager l'utilisation d'équipements de protection par exemple.

16. La séance suivante était consacrée à la présentation de systèmes de certification en matière d'égalité des sexes. L'Initiative EDGE a présenté son système de certification pour l'égalité professionnelle sur le lieu de travail, l'AFNOR a présenté deux labels : les labels français *diversité* et *égalité*, et le PNUD a présenté son programme de certification pour l'égalité professionnelle dans le secteur privé. En outre, les travaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) sur les femmes et la facilitation du commerce ont été brièvement exposés. Toutes les communications sont consultables en ligne.

17. La séance de clôture a été consacrée aux étapes suivantes des travaux du groupe. Les débats ont permis de dégager plusieurs propositions d'activité à court, à moyen et à long terme, qui ont été affinées et mises à jour lors des réunions ultérieures du groupe et sont récapitulées dans la section 4 du présent document.

3. Principaux faits saillants des séminaires en ligne

18. Quatre séminaires en ligne ont été organisés les 10 mai, 12 juin, 13 juillet et 15 septembre. Les participants aux réunions étaient des représentants des entités suivantes : Association Réseau Normalisation et Francophonie (RNF), ASTM International, Champions internationaux de l'égalité des sexes & Woman@theTable (ONG à Genève), Commission électrotechnique internationale (CEI), Commission européenne, DRR Dynamics (Royaume-Uni), EDGE Certified Foundation (Suisse), Federation University (Australie), Institut britannique des normes, Institut royal d'Amsterdam (Pays-Bas), Institut suédois de normalisation, ISO/TC 68 traitant des services financiers, NZ WorkSafe (Nouvelle-Zélande), ONU-Femmes, Organisation internationale de normalisation (ISO), Secrétariat d'ONUSIDA, Section pour la parité des sexes de l'OSCE et Université de Manchester (Royaume-Uni).

19. Une réunion avec la participation d'ONU-Femmes, de la CEI et d'ASTM a eu lieu le 4 mai pour examiner les programmes de formation disponibles. Les participants ont recensé et mentionné en particulier :

- Les programmes de formation d'ONU-Femmes, y compris des supports pédagogiques en ligne consultables sur le site trainingcentre.unwomen.org ;
- L'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), élaborée par le Canada.

20. Ces ressources ont été communiquées au groupe élargi lors du séminaire en ligne du 10 mai. En outre, lors de ce séminaire, les participants ont échangé quelques données initiales sur la participation des femmes aux comités de normalisation. Les organisations ne recueillaient pas toutes des données ventilées par sexe sous une forme qu'elles pouvaient diffuser publiquement. Dans l'ensemble, les organisations ont indiqué que la participation aux activités de normalisation s'échelonnait entre 11 et 25 %. Il existait d'importantes variations selon le secteur dans lequel les comités opéraient et le pays d'origine des participants. L'on ne disposait pas de données suffisantes sur le pourcentage de femmes occupant des postes de direction, par exemple sur le nombre de femmes qui présidaient des comités techniques ou faisaient partie des secrétariats des organismes de normalisation aux échelons supérieurs. Certains participants ont estimé que la divulgation de données ventilées par sexe pourrait être un exercice délicat pour certaines délégations lors de réunions internationales.

21. Les participants ont fait observer que ces statistiques reflétaient en partie le faible nombre de femmes dans le domaine « des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ». Les mesures visant à accroître la participation des femmes aux travaux de normalisation supposaient également des initiatives (dans le domaine de l'éducation) qui

dépassaient largement le cadre des organismes nationaux de normalisation et des organismes d'élaboration de normes.

22. Les participants ont ensuite examiné les mesures qui pourraient être prises pour accroître la participation des femmes aux travaux de normalisation, notamment la formation, l'encadrement des femmes occupant des postes subalternes dans les délégations, les programmes à l'intention des jeunes cadres dans les organismes nationaux et internationaux de normalisation qui cibleraient les femmes cadres, et la publication du niveau de représentation des femmes dans les délégations nationales lors de réunions internationales.

23. Suite au débat sur les données relatives à la participation des femmes aux activités de normalisation, le secrétariat de la CEE a proposé au groupe, lors du séminaire en ligne du 12 juin, d'élaborer un projet de visualisation de l'analyse des données. Il s'agissait de recueillir, de visualiser et de suivre des données ventilées par sexe sur la participation aux activités des organismes nationaux et internationaux de normalisation. Les organismes de normalisation opérant aux niveaux national, régional et international, ainsi que les organismes ayant des « modèles d'activité » différents seraient tous invités à apporter leur contribution. Le projet fournirait non seulement des données brutes, mais aussi un rapport montrant de multiples aspects des données, l'objectif étant de présenter certains paramètres de mesures, à savoir : préférence de genre, organisation, secteur/industrie, hiérarchie, âge, appartenance à une entité, origine géographique. Le projet devrait être exécuté au moyen de ressources extrabudgétaires que l'on cherchait actuellement à mobiliser.

24. Un professeur d'université a informé le groupe que l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) était en train d'élaborer un « guide d'analyse comparative entre les sexes ». Ce document ferait partie d'un projet plus vaste d'intégration des questions de genre et comprendrait des lignes directrices sur la manière de recueillir des données ventilées par sexe, ainsi que sur les mesures positives en faveur de l'intégration des questions de genre et l'analyse comparative entre les sexes.

25. Lors du séminaire en ligne du 13 juillet, le Secrétaire général de l'Association Réseau Normalisation et Francophonie (RNF) a présenté un projet pour les pays francophones qui visait à assurer une meilleure intégration des femmes et des filles dans l'économie formelle. Le projet était axé sur les normes et les systèmes qualité. Les premiers projets pilotes devaient être entrepris au Sénégal, à Madagascar, au Cameroun et au Burkina Faso et devaient créer un réseau de femmes au sein d'organismes nationaux de normalisation qui offriraient aux femmes une formation à l'élaboration de normes.

26. Lors de ce même séminaire, la représentante de NZ Worksafe a présenté une analyse des accidents du travail en Nouvelle-Zélande, qui avaient pour origine des problèmes d'électricité. Les données étaient ventilées par sexe. Dans l'ensemble, la grande majorité de ces accidents concernaient des hommes, lesquels étaient davantage présents dans le secteur industriel. Cette étude était importante car elle pouvait être utilisée pour justifier la poursuite des travaux sur l'élaboration de normes non sexistes s'il pouvait être prouvé que des normes sexistes étaient à l'origine de blessures. De telles conclusions nécessitaient une analyse plus approfondie.

27. Lors du séminaire en ligne du 15 septembre, l'Expert principal de l'ISO en matière de recherche et d'innovation, s'exprimant en son nom propre, a déclaré que le groupe de la CEE devrait s'efforcer d'obtenir au moins trois résultats, à savoir : une déclaration de politique générale adressée aux organismes de normalisation, qui énoncerait les motifs justifiant l'adoption de mesures tendant à accroître la participation des femmes et à renforcer le niveau d'équité de genre dans l'élaboration des normes; une liste de critères ou de conditions pouvant être appliqués au cours du processus d'élaboration de normes pour aider les concepteurs de normes à repérer et à éviter les préjugés sexistes potentiels; et un répertoire de sources d'information et de matériels pertinents pour sensibiliser aux questions de genre. L'Expert a ensuite présenté une première ébauche du deuxième document, qui avait été distribuée au groupe. Les participants ont commencé à examiner le document et ont décidé de désigner un groupe d'étude plus restreint pour le finaliser et faire rapport au séminaire en ligne suivant.

28. La représentante de l'Institut britannique des normes a présenté un projet de charte sur les organismes de normalisation tenant compte des questions de genre, qui avait également été distribué au Groupe avant la réunion. Ce projet de charte avait pour but d'aider les organismes nationaux de normalisation et autres organismes d'élaboration de normes à déterminer les mesures qu'ils pouvaient prendre pour faire en sorte que les normes et le processus d'élaboration de normes tiennent davantage compte des questions de genre. Le document renfermait une liste des engagements que les organismes nationaux, régionaux ou internationaux de normalisation pouvaient contracter et qu'ils pouvaient signer comme preuve de leur détermination à prendre en compte les questions de genre. Les participants ont examiné le document et décidé de désigner un groupe d'étude pour le finaliser d'ici au séminaire en ligne suivant.

29. La représentante de NZ Worksafe a fait un exposé sur les préjugés sexistes dans la normalisation. Elle a expliqué que les normes devaient être axées sur l'impact des produits, des procédés ou des équipements pour et sur les personnes, plutôt que dans l'abstrait. En d'autres termes, les normes devaient être évaluées au regard de leur fonctionnalité en rapport avec les personnes, y compris les femmes, ainsi qu'au regard de leur fonctionnalité en rapport avec le procédé.

30. Elle a ensuite présenté un modèle qui pouvait être utilisé pour évaluer la probabilité qu'une norme comporte un élément discriminatoire à l'égard des femmes, et les conséquences qui pouvaient en découler. Les facteurs suivants accroissaient une telle probabilité : la composition du comité n'était pas équilibrée ; les femmes n'étaient pas en mesure de participer ou ne disposaient pas des ressources nécessaires pour ce faire ; aucune organisation ne représentait les femmes ; le processus de consultation ne tenait pas expressément compte des préjugés sexistes ; il n'y avait pas de mécanisme de contrôle permettant de vérifier si les questions de genre étaient prises en considération.

31. Les facteurs qui aggravaient les préjugés à l'égard des femmes étaient notamment les suivants : la norme visait un domaine où il était tenu compte des différences physiques des hommes et des femmes ; la norme se rapportait à un secteur dominé par les hommes ; le préjugé pouvait avoir un effet significatif (ainsi rendre difficile, voire impossible pour une femme de participer à une activité donnée).

32. Le Groupe est convenu que ces facteurs constituaient un point de départ pertinent pour débattre de la question et que les critères pourraient prendre la forme d'un outil permettant de recenser les secteurs qu'il fallait traiter en priorité.

4. Plan de travail proposé pour le Groupe

33. Les consultations approfondies décrites ci-dessus contribuaient à sensibiliser l'opinion à l'importance de l'intégration des questions de genre dans les politiques de normalisation. Le sujet étant vaste et encore très peu étudié, le Groupe n'avait pas encore finalisé les résultats qu'il pouvait présenter pour décision au Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation.

34. Le Groupe est toutefois convenu d'un plan de travail détaillé, qu'il continuerait d'élaborer dans la période intersessions. Il a proposé de poursuivre les travaux entrepris sur le plan d'action et de faire rapport à la séance plénière du Groupe de travail en 2018.

35. Il était entendu que certaines des mesures prévues dans le plan ne pourraient être réalisées sans un soutien financier sous forme de contributions extrabudgétaires. Le Groupe et le secrétariat continueraient de s'employer à mobiliser des fonds pour que le plan d'action puisse être mené à bien dans son intégralité, tout en veillant à ce qu'il soit exécuté dans les limites des ressources existantes.

Projet de plan d'action de l'Initiative sur l'élaboration de normes non sexistes

1. Élaborer et adopter une Charte des organismes nationaux/régionaux/internationaux de normalisation non sexiste : on pourrait à ce titre proposer un ensemble d'engagements à prendre et de mesures à appliquer ; chaque organisme pourrait s'engager à souscrire à un certain nombre de ces mesures, si cela lui paraît approprié, applicable et réalisable
2. Étudier la possibilité de constituer un Groupe de l'impact des Champions internationaux de l'égalité des sexes sur l'élaboration de normes, qui œuvrerait de concert avec l'association Women@TheTable et le réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes
3. Élaborer une base de données ventilées par sexe sur la participation des femmes aux activités de normalisation
4. Étudier la possibilité de créer des réseaux d'experts des questions de genre pour l'élaboration de normes (sur le modèle du réseau d'experts de la consommation), composés de personnes ayant reçu une formation à ces questions et pouvant faire partie d'un comité de normalisation pour l'aider à recenser, analyser et résoudre les problèmes de préjugés sexistes qui sont liés à la norme ou qui pourraient découler de sa mise en œuvre
5. Élaborer une norme antisexiste dans le cadre d'un projet pilote : repérer une norme en cours d'élaboration et faire en sorte que cette norme prenne en compte les questions de genre
6. Élaborer des lignes directrices pour évaluer si les normes sont sexistes et corriger les préjugés sexistes le cas échéant :
 - Élaborer des critères pour déterminer s'il existe un préjugé sexiste dans le contenu des normes et dans la manière dont elles sont mises en œuvre ;
 - Proposer des mesures pour éliminer les préjugés sexistes pouvant être présents dans les normes et pour faire en sorte que des préjugés sexistes ne soient pas introduits dans les normes nouvellement élaborées ;
 - Recueillir des données sur la manière dont la participation des femmes à l'élaboration des normes contribue à améliorer la qualité de ces dernières (indépendamment de tout préjugé sexiste).
7. Évaluer l'impact des normes sur les femmes
 - Comment les femmes chefs d'entreprise utilisent-elles les normes ?
 - Les femmes auraient-elles plus de possibilités si elles utilisaient davantage les normes ?
 - La mise en œuvre d'une norme donne-t-elle lieu à des inégalités ou à des préjugés ?
8. Matériel de formation : Établir une compilation des matériels de formation existants qui pourraient être utilisés par les organismes de normalisation, et les adapter au besoin.
9. Continuer d'échanger des pratiques exemplaires sur les projets concluants entrepris par les participants pour mieux comprendre les problèmes liés à l'intégration des questions de genre dans les activités de normalisation, et mieux cerner les domaines où les besoins sont importants.